

Agenda et contacts

N°11 - 8 février 2012

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013 M° Maison Blanche

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

Le samedi matin de 10h à 12h à la faculté de droit
12 place du Panthéon 5^{ème}

Contacts :

Camille Billmann
billmann.camille@neuf.fr
Marion Ballet
06 64 66 78 01

Ligueurs au prétoire:

Contacts :

Marianne Wolff
marianne.wolff@wanadoo.fr
01 45 81 69 15

Alice Bertin
alice.bertin@orange.fr

RESF

Permanences:

tous les samedis de 10h à 12h - les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013 M° Maison blanche

MECI

AG les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 20h à 22h à la Maison des Associations

Contact : Jocelyne Vaudenay: jvaudenay@gmail.com

Diffusion des tracts:

Actuellement :

marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités

Contact : Martine Common: common.martine@wanadoo.fr

« La ligue des droits de l'Homme : combats d'hier, d'aujourd'hui et de demain ».

Réunion d'accueil des nouveaux adhérents de Paris et d'Île de France

Présentation par Vincent Rebérioux, vice-président de la LDH, qui sera suivie d'un débat et d'un pot amical

Le vendredi 10 février à 19h30

au siège de la LDH – 138, rue Marcadet 75108 Paris (métro Lamarck Caulaincourt – bus 60 et 31).

LES ÉMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM
(Le vendredi de 19h00 à 21h00)



Les émissions des sections :

- 3 février : Paris 20 Émission avec le Collectif pour la défense du centre d'IVG de Tenon dont la section fait partie (téléchargeable jusqu'au 9 février)
- 2 mars : Paris 19^{ème}

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse

<http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>

Elles peuvent être téléchargées pendant une semaine.

Notre émission est "L'invité du vendredi".

Troisième réunion des sections parisiennes pour préparer l'interpellation des candidats aux législatives sur les propositions du Pacte citoyen :

Venez en discuter.

Le lundi 13 février à 19h30

Au siège de la LDH : 138, rue Marcadet 75018 Paris (métro : Lamarck Caulaincourt - bus :60, 31, 80, 85)

Un compte rendu de la précédente réunion du lundi 16 janvier sera disponible très prochainement.

Dans le cadre de la section Paris 5e-13e

**Réunion du groupe démocratie locale
lundi 13 février à 20h.**

La place de la LDH dans les instances existantes : Conseils de quartier, CICA, etc

Si vous souhaitez y participer veuillez adresser un message à l'adresse de la section:

paris.5.13@ldh-france.org

Deux condamnations dans l'incendie du boulevard Vincent-Auriol

Jeudi 19 janvier 2012, le tribunal correctionnel de Paris a condamné à 60 000 euros d'amende et à des centaines de milliers d'euros de dommages et intérêts une association et une entreprise en bâtiment pour l'incendie en 2005 d'un immeuble parisien vétuste, qui avait fait 17 morts dont 14 enfants.

L'association qui gérait cet immeuble du boulevard Vincent-Auriol (13^{ème}), France Euro Habitat (Freha), spécialisée dans le logement social et affiliée à Emmaüs, se voit condamnée à 30 000 euros d'amende, comme l'entreprise Paris Banlieue Construction (PBC), qui y avait effectué des travaux.

Les deux personnes morales devront aussi payer plusieurs centaines de milliers d'euros de dommages et intérêts, selon la lecture du jugement.

Au procès, qui s'était tenu en septembre-octobre 2011, le parquet avait requis 35 000 euros d'amende à l'encontre de Freha, 55 000 euros contre l'entreprise PBC.

Le procureur avait mis en avant des «*négligences graves*», en reprochant en particulier aux prévenus d'avoir posé sur les murs de la cage d'escalier du contreplaqué, hautement inflammable, qui avait transformé l'immeuble «*en cercueil*».

Pas d'extincteurs ni de consignes incendie

Les panneaux de bois devaient au départ empêcher les enfants de tomber malades, le plomb présent dans les murs du vieil immeuble menaçant ses occupants de saturnisme.

L'accusation avait aussi mis en avant le non respect d'autres «*normes élémentaires de sécurité*», l'absence d'extincteurs ou de consignes incendie.

Pour les proches des victimes, le procès avait été frustrant, puisque l'enquête n'a pas permis d'identifier l'auteur de l'incendie, criminel selon les experts, et que seules ces deux «*personnes morales*» étaient sur le banc des prévenus.

Selon les experts, le feu avait pris sous l'escalier, où étaient rangées des poussettes. Les flammes, attisées par le revêtement de contreplaqué, s'étaient engouffrées dans les appartements dont les portes et fenêtres étaient ouvertes.

Il y avait dans le bâtiment environ 130 personnes, originaires de Côte-d'Ivoire et du Mali principalement, en attente de relogement et installées «*provisoirement*» dans cet immeuble depuis une quinzaine d'années.

La défense de Freha et de l'entreprise en bâtiment avait déploré que l'Etat n'ait pas été poursuivi dans cette affaire, pour avoir failli à son engagement de reloger ces familles.

Certains avocats des familles des victimes ont eux-mêmes parlé d'un procès de «*lampistes*» et de «*prévenus par défaut*».

Bilan 2011 de la permanence d'accueil et d'information juridique des étrangers

A./ Permanence du 13^{ème} arrondissement

Elle a fonctionné toute l'année sauf au mois d'août le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des associations du 13^{ème}.

144 personnes ont été reçues, de 31 nationalités. Mali, Sénégal et Côte d'Ivoire sont fortement représentés, ainsi que l'Afrique du nord (tunisiens et algériens).

Les questions posées concernent :

- les demandes de titres de séjour : carte vie privée et familiale (notamment pour les 10 ans de présence), régularisations par le travail, demandes de carte de résident,

Parmi les dossiers de demande de titre de séjour : 19 contentieux, suite à des obligations de quitter le territoire français (OQTF)

- les changement de statut : titre de séjour étudiant, titre de séjour retraité.

- les demandes de Carte Santé,

- les demandes de naturalisation: des conseils pour remplir un dossier de demande de naturalisation et aussi des questions face aux décisions d'ajournement de plus en plus fréquentes.

- 3 dossiers de demande d'asile.

- quelques autres questions : visa, regroupement familial, contentieux et incarcération, allocation d'adulte handicapé .

B./ La permanence d'accueil et d'information juridique des étudiants étrangers

Créée en lien avec RUSF (Réseau Université sans frontières) elle fonctionne depuis le samedi 24 septembre 2011 de 10h à 12h dans un local de l'UNEF situé dans la faculté de droit 12 place de Panthéon 75005 Paris.

Elle reçoit en moyenne 5 personnes par permanence.

Ce ne sont que des étudiants étrangers : demande de titre étudiant, renouvellement de titre de séjour, changement de statut (notamment les conséquences de la circulaire du 31 mai 2011).



Adresse du Réseau Education Sans Frontières aux citoyens, aux candidats à la présidentielle et aux législatives de 2012 Pour qu'ils et elles

Le Réseau Education Sans frontières (RESF) a été créé en 2004 par des citoyens d'opinions et de convictions très diverses (enseignants, parents d'élèves, soutiens) et par des organisations syndicales et associatives, en réaction à des situations insupportables :

En 2012, un président de la République sera élu, puis des députés.

- Nous, membres de RESF, continuerons à :
 - défendre et à soutenir les jeunes majeurs scolarisés et les parents d'enfants scolarisés ;
 - dénoncer le démantèlement des familles, la destruction de l'avenir des jeunes scolarisés, l'enfermement d'enfants, de jeunes et de familles ;
 - nous battre contre toute politique du chiffre et les souffrances infligées à tant de personnes ;

**Nous attendons des candidats à ces élections des engagements clairs,
pour en finir avec la politique actuelle sur l'immigration.
Nous demandons des mesures d'urgence:**

- Sans attendre la mise en chantier d'une nouvelle législation, il est indispensable :
 - que tout enfant puisse suivre une scolarité, ce qui implique la régularisation de sa famille ;
 - que tout jeune scolarisé en France puisse poursuivre ses études et sa formation avec le droit de travailler, s'installer et vivre ici ;
 - que les interpellations arbitraires et l'enfermement

Nous exigeons surtout que la loi change :

● **Le droit d'asile doit redevenir un droit fondamental dans les faits :**

- la liste des pays dits « sûrs » doit être supprimée.
- Les demandes d'asile doivent être étudiées avec humanité et objectivité plutôt qu'avec une suspicion systématique et une demande de preuves souvent impossibles à fournir.
- Les demandeurs doivent pouvoir travailler.

● **Nous exigeons la refonte complète du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers en France et l'abrogation des législations d'exception dans les départements d'Outre-Mer avec pour objectif de mettre en oeuvre une loi claire :**

- qui mette fin à l'arbitraire préfectoral et remplace l'empilement des lois, textes et circulaires et conduise à la délivrance d'un titre unique de séjour;
- qui tienne compte du facteur humain comme de l'histoire des migrations et accepte la mobilité des personnes comme naturelle ;

Il ne doit plus y avoir en France de citoyens, français ou étranger, sans accès aux droits !

A ce jour, le candidat du front de gauche a répondu, ainsi que la candidate du Groupe Europe Ecologie-Les Verts. D'autres réponses à venir ?

LES FILMS QUE SOUTIENT LA LDH

À L'OMBRE DE LA RÉPUBLIQUE de la réalisatrice Stéphane Mercurio

Ce documentaire montre le travail pointilleux des contrôleurs dans l'examen de lieux d'enfermement comme la maison d'arrêt de Versailles, la prison de Bourg-en-Bresse, la centrale de l'île de Ré, l'hôpital psychiatrique d'Evreux.



Rien ne leur échappe : mesures des cellules, état des sanitaires ; questions sur la nourriture, l'organisation des parloirs, les possibilités de téléphoner, les conditions de travail des détenus mais aussi des surveillants. Bien que le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse soit tout neuf et les détenus seuls dans leur cellule, ces derniers le trouvent inhumain par manque de personnel et d'activités, « remplacés » par les médicaments généreusement distribués.

La mission du Contrôleur Général de « veiller à ce que les personnes privées de liberté soient traitées avec humanité et dans le respect de la dignité inhérente à la personne humaine » le conduit à poser aussi des questions concernant le sens de la peine, sur ce que signifie la réinsertion... Les détenus témoignent : « nous avons fait des conneries, c'est normal qu'on paie. Mais, et après ? ». Un détenu de Saint-Martin-de-Ré se confie : arrêté à 18 ans, jeune banlieusard illettré, ne comprenant pas ce qui lui arrive lors de son procès, condamné à la perpétuité, en prison depuis trente ans, il conclue : « comment voulez vous aujourd'hui que je me réinsère ? » Cela illustre avec un réalisme cruel la question que pose la perpétuité réelle.

LA GRANDE ILLUSION Jean Renoir - 1937

Cette fois, c'est un film de légende que StudioCanal demande à la LDH de soutenir, dans sa version numérisée, restaurée d'après le négatif original. Ne boudons pas notre plaisir !



Ce négatif a la même histoire que celle des archives de la LDH : emporté à Berlin par les nazis, puis à Moscou par l'Armée rouge, il a été rendu à la France, en l'occurrence à la Cinémathèque de Toulouse, par le Gosfilmofond.

Le film a une histoire politique difficile : censuré ou interdit pour cause de pacifisme et « philo-sémite » par Vichy, Goebbels et Mussolini, il fut écarté à la Libération pour « philo-germanisme ». Le discours pacifiste des anciens combattants de la « der des der » – la voilà, la grande illusion – n'était plus audible après les crimes hitlériens.

C'est un chef-d'œuvre : non seulement par la qualité du scénario, le jeu grandiose des acteurs, mais aussi par la complexité du discours qui s'y tient, de l'analyse des rapports entre les êtres humains qu'on voit se déplacer selon des lignes multiples.

Aucune identité, comme on dit aujourd'hui, n'est simple, ni nationale, ni sociale, ni religieuse ou « ethnique », ni sexuelle ; chacun des personnages importants du film est montré dans ses appartenances diverses, avec ses contradictions, au cœur de cette guerre absurde entre toutes.

Il faut le revoir, dans cette belle nouvelle version, et surtout le montrer aux adolescents et à tous ceux qui ne l'ont jamais vu, occasion de débats très contemporains sur des questions qui nous importent.

Au cinéma *La Clef* dans le 5ème :

- en février une programmation sur Naples aborde des problématiques politiques, sociales et environnementales

pour voir le programme :
<http://www.cinemataclef.fr/evenements/469-naples>

ET AUSSI *Mains brunes sur la ville*

Documentaire de Jean-baptiste Malet et Bernard Richard
Pourquoi des citoyens accordent-ils leur confiance à l'extrême droite ?

Comment celle-ci se maintient-elle au pouvoir ?

Film citoyen, produit sans aucune subvention, participation de chaîne de télévision ou bien encore souscription, *Mains brunes sur la ville* se propose d'être un outil de réflexion permettant de faire avancer le débat en tentant de dépasser les lieux communs.

Sortie en salle le 21 mars 2012

<p>PROCHAINE REUNION DE SECTION : mardi 6 mars 2012 accueil à partir de 19h30 à la Maison des Associations 11 rue Caillaux 75013 M° Maison Blanche</p> <p>Les femmes et leurs relations au politique débat avec Christine Fauré, sociologue et historienne des idées politiques, du féminisme et des mouvements protestataires.</p>
--